



Retour du propriétaire sur un préavis

Par **keno83**, le **11/06/2010** à **12:24**

Bonjour, rnrnje me tourne vers vous car j'aimerais avoir votre avis sur un problème que j'ai avec mon propriétaire. Depuis 6 mois, l'état de l'appartement que je loue s'est très fortement dégradé (infiltrations, humidité, moisissures au plafond, fissurations du plafond...). rnrnDès les premières détériorations, j'ai donc préféré l'agence de location qui a, à son tour prévenu la propriétaire. Suite à cela, des experts sont venus, ont constaté les dégâts, ont demandé à la propriétaire de faire venir des ouvriers pour essayer de trouver la cause des soucis et de faire les travaux en conséquence. Mais elle n'a volontairement rien fait. rnrnAyant été moi-même récemment très malade, les médecins me suivant m'ont formellement déconseillé de rester dans un appartement de ce type. En se penchant alors sur le bail, nous avons vu qu'une personne avec un risque aggravé de santé pouvait résilier son contrat et ramener le préavis à un mois au lieu de trois. rnrnC'est donc ce que j'ai fait. Donc appel à l'agence qui m'a confirmé que j'étais dans mon droit, lettre recommandée accompagné d'un certificat médical, état des lieux le 5 juin, rendu des clés. Et là je viens de recevoir la dernière facture qui correspond au loyer pour les 5 premiers jours de juin. rnrnJusque là, pas de problème. Mais voilà que ce matin, l'agence m'appelle pour me dire que l'assurance du propriétaire n'est pas d'accord parce que j'ai moins de 60 ans, et voilà qu'ils exigent maintenant que je paie les loyers correspondant à un préavis de 3 mois, alors qu'ils étaient d'accord sur le préavis d'un mois, l'état des lieux a été fait, j'ai rendu les clés, j'ai reçu le solde des 5 jours et deuxièmement. rnrnEst ce légal? Je trouve ça fou, je n'ai plus rien à voir avec cette appartement, je n'ai même plus les clés et on me réclame de l'argent...Enfin bref si quelqu'un s'y connaît. Merci d'avance